



Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 11

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Membres présents : Etienne DEDIEU, Laetitia DEDIEU, Jean THUILIER, Marie-Christine DESCOUENS, Pierrette LAPEYRE, Christiane ODON, Jean LAJOURNADE

Absents excusés : Thérèse BOUIN (procuration à Pierrette LAPEYRE), Armindo SARAIVA DA SILVA

Absents : Valérie ESPIN, Donovan ZANCOPE

Secrétaire de séance : Marie-Christine DESCOUENS

. Délibération : Etude préalable à l'ouverture de la salle capitulaire en vue de sa valorisation

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'enrichir le parcours des visites patrimoniales. Il existe en effet des textiles des XVIIème et XVIIIème siècles qui en complément de la salle du Trésor pourront être présentés dans des vitrines appropriées (aération, éclairage...) dans la salle capitulaire.

Celle-ci ouvrant sur la galerie EST du cloître doit faire l'objet d'une étude préalable à sa valorisation (sondages en recherche de décors peints, repérage d'éléments lapidaires pris dans le rebouchage de baies...) le monument étant classé.

Le montant de l'étude s'élève à 7 425.00 euros.

Le financement sera le suivant :

| | |
|----------------------------|------------|
| DRAC 50 % | 3 712.50 € |
| Conseil Départemental 30 % | 2 227.50 € |
| Commune 20 % | 1 485.00 € |

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver cette étude et son financement,

D'autoriser Monsieur le Maire à finaliser le dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, approuve cette étude et son financement, autorise Monsieur le Maire à finaliser le dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR : 7 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

. Délibération : Demande DETR 2019 pour travaux d'aménagement à l'Hôtel Dieu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean THUILIER, Maire Adjoint chargé des travaux. Il informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder d'une part à la remise en service de l'ancien monte-charges qui sera transformé en ascenseur et d'autre part à la mise en conformité de l'électricité dans la partie appelée Ailes des Ecoles à l'Hôtel-Dieu.

Le montant des travaux s'élève à :

| | |
|---|-----------------------|
| Remise en service du monte-charges et transformation en ascenseur : | 33 950.00 € HT |
| Mise en conformité électricité : | 44 464.40 € HT |
| MONTANT TOTAL | 78 411.40 € HT |

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer tous les documents se rapportant à ces travaux

- à préparer le dossier de demande de DETR 2019

LE CONSEIL, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux. Un dossier de demande de subvention, la plus large possible, dans le cadre de la DETR 2019 sera déposé.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

. Délibération : Décision modificatif n°2 - Reprise du résultat de fonctionnement du CCAS suite à sa clôture au 31 décembre 2017

Section de fonctionnement

Suite à la clôture définitive du Budget du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2017 et au contrôle par le Trésor Public des écritures, il y a lieu de reprendre sur le Budget Primitif 2018 de la commune le résultat de fonctionnement à savoir un excédent de 5 002.53 €.

| RECETTES | | | DEPENSES (charges à caractère général) | | |
|-----------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|---------------------|
| Article | | Montant | Article | | Montant |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | + 5 002.53 € | 6188 | Autres frais divers | + 5 002.53 € |
| Total RECETTES | | + 5 002.53 € | Total DEPENSES | | + 5 002.53 € |

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

. Délibération : Décision modificatif n°3 – Augmentation de crédits

Section de fonctionnement

| RECETTES | | | DEPENSES (charges à caractère général) | | |
|-----------------------|------------|---------------------|--|---------------------|---------------------|
| Article | | Montant | Article | | Montant |
| 744 | FCTVA 2017 | + 8 955.00 € | 6188 | Autres frais divers | + 8 955.00 € |
| Total RECETTES | | + 8 955.00 € | Total DEPENSES | | + 8 955.00 € |

Section d'investissement

| RECETTES | | | DEPENSES (charges à caractère général) | | |
|-----------------------|--------------------|----------------------|--|---------------------|----------------------|
| Article | | Montant | Article | | Montant |
| 10222 | FCTVA 2017 | + 7 300.00 € | 2188 | Autres frais divers | + 18 100.00 € |
| 10226 | Taxe d'aménagement | + 10 800.00 € | | | |
| Total RECETTES | | + 18 100.00 € | Total DEPENSES | | + 18 100.00 € |

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0